

POLITIQUE SOCIALE : LA LOI DU SILENCE ?

Dans une commune, la politique sociale concerne l'ensemble de la population, depuis la petite enfance jusqu'aux personnes âgées, et s'exerce à trois niveaux complémentaires :

- l'action contre les inégalités,
- l'action contre les exclusions,
- l'action pour consolider le lien social entre tous les habitants.

Cette triple action construit la solidarité sans laquelle il n'est pas possible de vivre ensemble.

Faire de Châtillon une ville solidaire est tout particulièrement important à une époque où la déstructuration de la société rurale traditionnelle a profondément modifié les modes de vie et où les plus modestes et les plus fragiles, notamment les personnes âgées, sont menacées par la désagrégation des liens sociaux. La disparition des commerces de proximité, l'accès de plus en plus inégalitaire aux soins et le recul des services publics font le reste. Qu'on regarde déjà ce que signifie, pour nombre de Châtillonnais, la fermeture de la Poste le lundi matin.

Maintenir la solidarité incombe aux élus et constitue une de leurs responsabilités principales. **Voyons ce qu'il en est à Châtillon.**

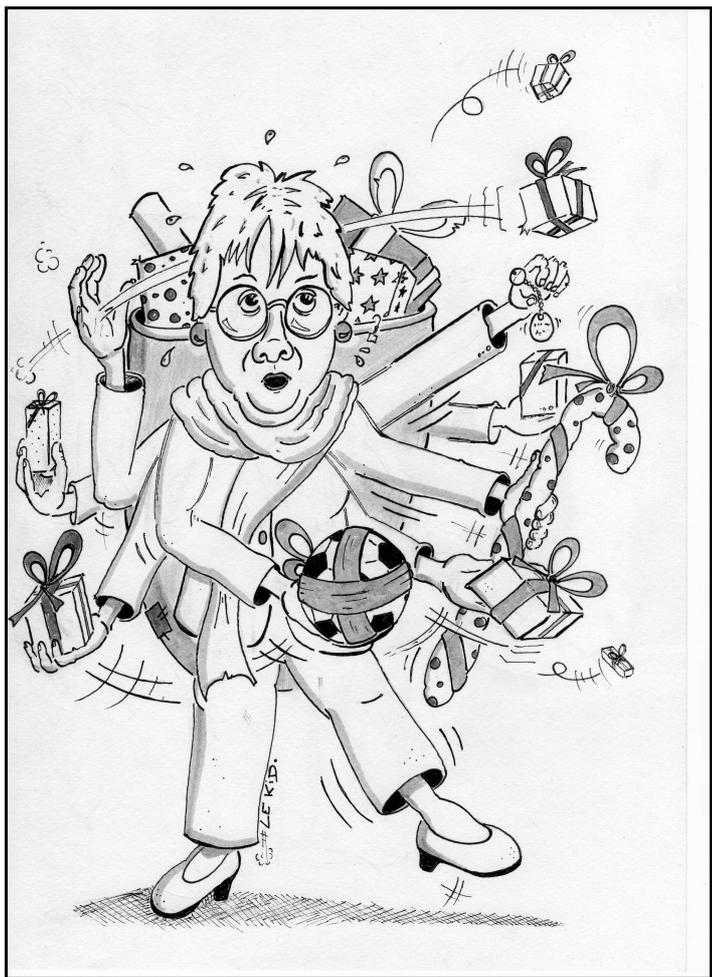
On peut en avoir une première idée à partir de ce qu'en dit *Le Châtillonnais* qui est la publication officielle de la municipalité.

La lecture des 21 numéros parus entre janvier 1996 et juillet 2007, montre que la politique sociale au sens large n'occupe que 3,7 % des 502 pages publiées. Les sujets privilégiés ont été ceux qui concernent les personnes âgées avec 6 pages (1,2 %), la petite enfance avec 5,5 pages (1 %). En revanche, les questions de l'emploi et du chômage n'ont eu droit qu'à 3 pages (soit 0,6 % des 502 pages), le logement social s'est vu octroyer 1,5 page tandis que la commission sociale, la Croix-Rouge, la PAIO et un entretien avec Irène Verkest ont totalisé 2,5 pages soit moins de 0,5 % des 502 pages.

La lecture des 19 éditoriaux que le Maire a signés en 13 années de mandat, est encore plus significative. Seulement 6 d'entre eux contiennent de très brèves évocations des questions sociales. En janvier 1996, fraîchement élu, il annonce que « *La Municipalité est tout entière mobilisée pour lutter contre le chômage et pour remédier aux situations humaines et sociales parfois difficiles qui en découlent* ». Il faut ensuite attendre deux ans pour qu'en janvier 1998, il rappelle que « *l'emploi pour tous reste, bien sûr, une grande préoccupation* » et qu'il « *encourage le GEDEC, déjà très actif, à aider plus encore celles et ceux qui sont à la recherche d'un*

.....**SUITE EN PAGE 2**

*Les membres de l'association D.C.A.
vous souhaitent fraternellement
une bonne et heureuse année 2008 !*



M.I.S.E. A.U. P.O.I.N.T.

Il se murmure, ici et là, que les membres de D.C.A. n'auraient pas le courage de signer leurs articles...

Un rappel : dans l'éditorial du n°1 nous expliquions que nos articles ne comporteraient pas de signatures individuelles parce qu'ils étaient le résultat d'une **réflexion collective**. C'est un mode de fonctionnement auquel nous tenons beaucoup. Mais nous comprenons parfaitement qu'il surprenne ceux qui ont l'habitude de décider seuls dans le secret de leur bureau.

Une question : qu'y a-t-il de plus irrespectueux pour les lecteurs ?... ne pas signer individuellement des articles écrits collectivement ou... signer de son nom des articles que l'on n'a pas écrits soi-même comme cela se pratique dans d'autres publications ?....

SUITE DE L'ÉDITO « POLITIQUE SOCIALE : LA LOI DU SILENCE ? »

travail ». Une petite phrase sur le CCAS (juillet 2002), une sur les aides à domiciles (janvier 2003), une sur la garderie périscolaire (juillet 2004) et, enfin, le souhait formulé en janvier 2005, que « ceux qui connaissent des difficultés retrouvent la sérénité d'un emploi stable ». On ne pouvait pas faire moins !

Reste le budget. Malheureusement, la manière dont il apparaît dans *Le Châtillonnais* n'apporte aucune information sur le social. Car, très franchement, combien de lecteurs comprennent vraiment ce que sont « les immobilisations corporelles » et les « immobilisations incorporelles » ? Présenter un budget dans un langage que personne ne comprend, en dehors des spécialistes, obscurcit la réalité plus qu'elle ne l'éclaire.

Au final, les 502 pages du bulletin municipal, les éditoriaux du maire et la publication du budget disent fort peu de chose de la politique sociale de l'équipe au pouvoir.

Devant ce constat, nous proposons deux hypothèses et nous posons deux questions.

Première hypothèse : le bulletin municipal se veut discret sur le sujet mais la municipalité a, en réalité, une véritable politique sociale et mène des actions importantes, efficaces et cohérentes contre l'exclusion et contre les inégalités.

Première question : pourquoi ne pas le faire savoir dans le bulletin ? Une municipalité a pourtant tout intérêt à rendre visibles les résultats de ses efforts. On ne comprend donc pas la discrétion d'un premier magistrat qui nous a pourtant habitués à une certaine aptitude à valoriser ses réalisations...

Seconde hypothèse : le bulletin refléterait bien, hélas, la réalité de la politique sociale de la municipalité.

Seconde question : comment expliquer cette indigence dans une période où tous les indicateurs signalent une aggravation de la précarité et de la pauvreté ?

Car enfin, il faut rappeler certaines réalités. En 1999, le taux de chômage à Châtillon était de 10,4 % (124 personnes) et en 2004 de 9 % (119 personnes), ce qui n'est tout de même pas rien. En 2006, Châtillon comptait 47,7 % de foyers fiscaux **non imposables** sur le revenu alors que l'ensemble du Loiret n'en comptait que 40,7 % et la région Centre 44,5 %. Autres données intéressantes : 37 personnes de Châtillon ont bénéficié des Restaurants du Cœur de... Briare pour la campagne 2004-2005 ; elles étaient encore 22 en 2005-2006.

Alors ?..... Pourquoi nos élus, si bavards quand il s'agit de détailler leurs grands travaux, si soucieux de répéter qu'ils n'augmentent pas les impôts, demeurent-ils si discrets quand il s'agit d'aborder les problèmes de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion ?

Pourquoi le Maire a-t-il toujours refusé de répondre aux démarches entreprises, dès 1998, par les responsables départementaux des Restaurants du Cœur pour étudier la possibilité d'implanter un centre de distribution dans notre commune comme les chiffres de l'INSEE en montraient la nécessité et comme le réclamaient certaines familles ? Étrange attitude de la part d'un homme qui se réclamait de l'idéal communiste... Mais il y a si longtemps !

Pauvreté et précarité seraient-elles incompatibles avec l'image de petit paradis qu'il cherche à donner de la ville ?...

- D.C.A. MODE D'EMPLOI -

Châtillonnaises, Châtillonnais,

Ce petit journal que vous recevez, ou que des voisins vous passent, lisez-le attentivement, relisez-le. Ce n'est pas « un torchon » comme certains se plaisent à le présenter. Ce n'est pas non plus un recueil d'histoires à la cloche-merle, et vous n'y trouverez aucune attaque personnelle.

Ce dont nous vous parlons est sérieux et vous concerne toutes et tous ; il s'agit de votre cadre de vie, de vos préoccupations quotidiennes, de l'évolution d'une ville qui est la vôtre !

Si nous nous adressons à vous à travers ces quelques pages pour vous exposer notre façon de voir Châtillon, c'est parce que nous sommes convaincus de la nécessité, même dans une petite commune, de faire de la place à la confrontation d'idées, au débat, à la critique constructive.

Cela porte un nom : **DÉMOCRATIE.**

- UNE VILLE POUR TOUS -

DUR, DUR D'ÊTRE PIÉTON DANS LA GRANDE RUE...

Samedi 5 janvier, 11 heures.

La Grande rue est envahie par les voitures ; les unes garées très serrées le long des trottoirs, les autres ayant à peine la place nécessaire pour circuler.

Une dame âgée avec un déambulateur, accompagnée d'une aide-ménagère, trotte tant bien que mal en se frayant un chemin parmi les nombreux obstacles à hauteur de la crêperie.

Une voiture arrive en sens inverse. Dans l'impossibilité de s'insérer entre les voitures pour rejoindre le trottoir, l'accompagnatrice tente de faire monter la dame sur le trottoir d'en face. Dans la précipitation, celle-ci se prend les pieds dans un nid de poule et se retrouve dans un des sapins qui décoorent la rue.

Cet épisode est révélateur des problèmes de plus en plus importants que rencontrent les piétons, surtout les personnes âgées, pour circuler dans la Grande rue les jours d'affluence.

Alors... **faisons un rêve !**

Une ville où les piétons pourraient marcher en toute sécurité sans avoir à slalomer entre les voitures.

Une ville conviviale où il serait agréable de flâner.

Une ville où les problèmes d'environnement seraient abordés de front, clairement.

Faisons un rêve : une Grande rue piétonne... au moins une fois... pour voir...

Quel Maire aura le **courage politique** de le proposer ?...

 Voir aussi « Urbanisme & Démocratie » en page 3

- LE LOGEMENT À CHÂTILLON -

UN ENJEU SOCIAL, UNE POLITIQUE À LONG TERME.

La politique sociale d'une municipalité consiste aussi à renforcer le « vivre ensemble ». C'est une réflexion à conduire dans beaucoup de domaines. **Le logement** en offre un bon exemple.

Nous invitait à découvrir le nouveau lotissement des Prés, le Maire écrivait dans *Le Châtillonnais* de juillet 2007 : « *Les maisons y poussent comme des champignons et bientôt près d'une centaine de personnes viendront y habiter* ». À l'évidence, il s'agit d'une réussite dont il est fier et qu'il ne manquera pas de rappeler au moment des élections. Et pourtant....on peut s'interroger : construire dans le seul but d'augmenter la population a-t-il un sens ? **À quelles catégories sociales** s'adressent ces nouvelles habitations ?...

Donner un **sens social** à une **politique du logement** nécessite d'abord de bien cerner **les enjeux décisifs pour l'avenir** :

- répondre à des **besoins identifiés** en fonction du parc immobilier existant et de son état. L'offre de logements, publique et privée, correspond-elle aux besoins de **toutes les catégories sociales** ? Est-il normal qu'un jeune couple avec un enfant se voit aujourd'hui proposer une location rue Haute à **600 euros par mois** ?...Est-ce le meilleur moyen de **garder des jeunes à Châtillon** ?...

- favoriser les **parcours résidentiels** pour offrir des possibilités de logements correspondant aux différentes **étapes de la vie** et aux diverses **situations de revenus**. Le premier emploi, le chômage, un divorce, un décès, la retraite, etc... constituent autant de situations qui modifient les conditions d'accès au logement dans le cours d'une vie. Une politique sociale cohérente doit y répondre. On ne construit pas pour construire !

- maintenir la **mixité sociale** pour lutter contre les **effets de ghettos**. Il faut se demander si les différents quartiers reflètent la diversité de la population châtilloquoise ou si, au contraire, le coût du foncier et les prix de l'immobilier ne

fabriquent pas de la ségrégation ? Ne serait-il pas dangereux de voir se constituer des quartiers pavillonnaires réservés aux classes moyennes et des quartiers « HLM » pour les classes populaires précarisées ?...

C'est dans ce cadre que peuvent **s'opérer les choix** et se **définir les priorités**. On voit bien qu'une telle approche s'inscrit dans une réflexion plus vaste sur ce que devrait être la politique d'urbanisme **à long terme** de notre ville. Pour cela, les élus peuvent s'appuyer sur deux outils : le Plan local d'urbanisme (**PLU**) et son complément, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (**PADD**). Ils permettent de faire des analyses fines sur les problèmes de l'habitat et de l'environnement, et de définir les lignes de conduite d'une **politique à long terme** notamment en matière de logements sociaux « **Haute Qualité Environnementale** » (HQE).

Où en sont les réflexions de nos élus sur tous ces sujets ?

Nul doute qu'ils vont nous en informer lors de la prochaine campagne électorale !

- URBANISME & DÉMOCRATIE -

SUITE...

La rumeur se précise, des langues se délient : il y aurait bien un projet pour la réfection de la Grande Rue ; un urbaniste aurait même été sollicité, a laissé entendre un actuel conseiller municipal.

Alors, Monsieur le Maire, pourquoi n'en parlez-vous pas aux Châtillonnais ? Jugez-vous que vos concitoyens ne sont pas suffisamment matures pour comprendre les projets de l'équipe municipale, ou bien souhaitez-vous leur en réserver la primeur lors de la prochaine campagne électorale ? L'intérêt de la ville et de ses habitants ne devrait-t-il pas pourtant passer avant des considérations politiques ?

S'il vous plaît Monsieur le Maire,

exposez-nous ce projet, ne le gardez pas secrètement, jalousement, jusqu'à ce que les travaux commencent !

Nous sommes en droit de savoir dans quel programme d'urbanisation ce chantier s'inscrirait : y aurait-il un plan d'ensemble circulation-stationnement - parking ? Le projet serait-il couplé avec des aménagements du Champ de Foire (*projet également gardé secret*) ? La place Sainte-Anne serait-elle englobée dans ces travaux ? Y aurait-il plusieurs avant-projets ? Et si tel est le cas, nous seront-ils soumis afin que nous puissions analyser, comparer, discuter, juger ?

Il va de soi, qu'après concertation la décision finale incomberait aux élus.

Mais concertation / information il doit y avoir !

- TÉMOIGNAGE -

Oui, **j'accuse**, l'école de la République, par la voix de Nicole Gaston et Roger Morin, mes profs de français, de m'avoir fait étudier *Madame Bovary* de Flaubert.

J'accuse parce que l'étude de ce texte a éveillé en moi l'esprit critique, l'esprit d'analyse de la société provinciale et de ses notables.

Certes, cela peut paraître aujourd'hui vieillot, pourtant à Châtillon ces descriptions sont toujours d'actualité. Je recommande particulièrement la lecture du chapitre consacré au comice de Yonville ainsi que celle de la galerie de portraits des notables locaux (le Dr Ch. Bovary, le maire Tuvache...etc...).

C'est pour cela que je vous en veux Nicole et Roger car avoir un esprit critique fait de moi, aux yeux des « biens pensants », un paria voire une grande gueule...

...merci à vous et à l'école de la République d'avoir fait de moi un homme libre.

M.J.C.

- À PROPOS DE LA « CITÉ DES SENIORS » -

La République du centre du 18 décembre nous apprenait que nos élus réfléchissaient à un projet de « Cité des seniors » regroupant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des logements et une maison médicale. L'article soulignait que l'innovation consistait à mélanger le secteur public pour l'EHPAD et le secteur privé pour les pavillons.

Quels sont les vrais décideurs ?

Il faut d'abord rappeler quelques principes de base. Au quotidien, le budget de fonctionnement d'un EHPAD est encadré par une convention tripartite qui réunit l'établissement, le conseil général et l'Assurance maladie.

Les établissements ont obligation de facturer leurs prestations sur la

base de trois tarifs :

- le **tarif hébergement** est à la charge de la personne résidente avec des possibilités d'aides sous condition de ressources.

- le **tarif dépendance** qui peut donner droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil général.

- le **tarif soins** pris en charge par l'Assurance maladie.

Les capacités d'accueil de l'EHPAD s'inscrivent dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées.

On voit donc que, même si le conseil municipal donne le terrain nécessaire pour bâtir cette « cité des seniors », il est loin d'être le décideur unique. En revanche, à l'échelle de la ville, il peut développer une politique novatrice

et audacieuse en direction des personnes âgées.

Quels pourraient être les grands axes d'une politique des seniors à Châtillon ?

Un constat : il n'est plus possible de considérer les personnes âgées seulement comme des « anciens » à qui on offre des repas et des goûters et à qui on porte, rituellement, un colis à Noël. Ces attentions sont sympathiques, elles doivent être maintenues et étendues (au fait : pourquoi cette limite à...83 ans pour les colis de Noël ?) Mais elles ne suffisent plus.

Quelques pistes de réflexion :

- doit-on considérer le **vieillesse** comme un handicap *a priori* ou comme une **ressource à valoriser** pour le bien collectif ?

- doit-on regarder **les personnes âgées** seulement comme une population assistée ou comme des sujets capables de jouer leur rôle de **citoyens à part entière** ?

- comment construire un **dialogue réel** et maintenir des **solidarités vivantes** entre **générations** ?

Une proposition de D.C.A. : ne serait-il pas judicieux de mettre en place un « conseil des seniors » qui aurait pour objectif d'associer les personnes âgées aux décisions de la Mairie en recueillant leurs avis et leurs propositions sur l'ensemble des sujets qui les concernent et en leur offrant la possibilité d'être à l'initiative d'actions intergénérationnelles ?

Quelles sont les propositions de l'équipe sortante sur ce sujet ?...Nous le saurons vraisemblablement bientôt...



D.C.A. A RETROUVÉ LES GRILLES DE LA MAIRIE !...

Dans le dernier numéro de D.C.A. nous posions la question « *Que sont devenues les grilles de la mairie ?* ».

Devant le silence assourdissant de la municipalité, D.C.A. a mené l'enquête.

Les grilles, en piteux état, gisent dans les ronces près de l'ancienne station d'épuration.

Cela montre le grand intérêt que nos élus portent au patrimoine de la ville.

Cela montre aussi que ce sont des gens de peu de parole. En effet, au moment des travaux de la mairie, ils avaient promis de placer les grilles dans le petit square au carrefour des routes de Pierrefitte et de Santranges, ce qui était une bonne idée.

Mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient....

- JEU : QUI A DIT ? -

« *Je souhaite qu'un réel effort d'information et de communication soit fait auprès des habitants de la commune pour les informer, mais aussi pour les faire participer à l'élaboration et à la réalisation de nos projets.* »

- 1 - Bertrand Delanoë, maire de Paris ?
- 2 - Jacques Chirac quand il était maire de Paris ?
- 3 - Un petit malin qui sait que les promesses n'engagent que ceux qui les croient ?
- 4 - Un vrai démocrate qui prend le risque du débat contradictoire ?
- 5 - Emmanuel Rat, maire de Châtillon ?

Extrait reproduits dans Le Châtillonnais n° 8 de juin 2001, p. 3.
venait de le réélire maire de Châtillon.
prononcée le 16 mars 2001 devant le Conseil municipal qui
Réponse : « numéro 5 » - E. Rat dans son allocution

SOUTENEZ D.C.A. !

Si vous pensez que D.C.A. est utile, aidez-le à vivre car **si la liberté de pensée n'a pas de prix, elle a un coût !**

Si vous le souhaitez, merci d'adresser votre don à l'association D.C.A. à l'aide du bon de soutien ci-dessous, à l'adresse suivante :

Association D.C.A. - 29 rue Martial Vuidet, 45360 Châtillon-sur-Loire

Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Adresse un don de : 5 € 10 € 20 € autre : €

**REPRODUCTION AUTORISÉE
ET MÊME ENCOURAGÉE
À DIFFUSER SANS MODÉRATION !**

Publication de l'association D.C.A.

Présidente d'honneur : Marthe Bouchard - Dézarnaulds

Directeur de la publication : Bastien Joneau

Rédacteur en chef : Guy Bruicy

Imprimerie spéciale de l'association D.C.A.

29, rue Martial Vuidet 45360 Châtillon-sur-Loire

e-mail : journal-dca@orange.fr

Dépôt légal : déc 2007 / janv 2008 - ISSN 1960-2278

Ne pas jeter sur la voie publique.